



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 4091_FIBRA-ULTRA-FC-TYP3_2020-12-07

- 1 Code d'identification unique du produit type : **WW-C/3 EPS-EN13168-T1**
- 2 Usage(s) prévu(s) : **Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)**
- 3 Fabricant : **KNAUF SAS, Zone d'Activités, Rue Principale 68600 WOLFGANTZEN**
- 4 Mandataire : **Non Applicable**
- 5 Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances : **Système 3**
- 6.a) Norme harmonisée : **EN 13168:2012+A1:2015**
Organisme(s) notifié(s) : **CSTB (ON n°0679)**
- 7 Performance(s) déclarée(s) :

Designations commerciales	Réaction au feu	Perméabilité à l'eau	Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Coefficient d'absorption acoustique	Combustion avec incandescence continue	Résistance thermique			Perméabilité à la vapeur d'eau	Résistance à la compression	Résistance à la traction / flexion	Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation	Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation	
	Réaction au feu					Absorption d'eau	Emissions de substances dangereuses - Arrêté du 30 avril 2009 modifié	Emissions de substances dangereuses - Décret 2011-321 du 23 mars 2011						Absorption acoustique
FIBRA ULTRA FC/TYP3	E	NPD	Conforme	A+	NPD	de 0.90 (e=35mm) à 12.70 (e=400mm)	EPS 0.031 WW 0.080	T1		NPD		(2)	(3) (3)	NPD

(1) Se reporter à l'étiquette du produit pour connaître l'épaisseur et la résistance thermique de l'isolant livré.
(2) Selon EN13168 : Les performances de réaction au feu des produits en laine de bois (WW) ne varient pas avec le temps.
(3) Selon EN13168 : Les performances thermiques des produits en laine de bois (WW) ne varient pas avec le temps.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé par le fabricant en son nom par :

M. Eric HENNEKE, Responsable Environnement et Normalisation Européenne

À **Wolfgantzen**, le **7 décembre 2020**